



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 3 MAI 2024

Josua VICI (US MONTALBANAISE)

Colomiers Rugby / US Montalbanaise (J28 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Josua VICI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 20^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Josua VICI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 mai 2024.

M. Josua VICI est suspendu dans l'attente de cette audience.

Andrey OSTRIKOV (STADE MONTOIS RUGBY)

Stade Montois Rugby / US Dax (J28 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Andrey OSTRIKOV a été définitivement exclu par l'arbitre à la 46^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Andrey OSTRIKOV est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 mai 2024.

M. Andrey OSTRIKOV est suspendu dans l'attente de cette audience.

Levan CHILACHAVA (CASTRES OLYMPIQUE)

Oyonnax Rugby / Castres Olympique (J22 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Levan CHILACHAVA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 49^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Levan CHILACHAVA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 mai 2024.

M. Levan CHILACHAVA est suspendu dans l'attente de cette audience.

Santiago ARATA PERRONE (CASTRES OLYMPIQUE)

Oyonnax Rugby / Castres Olympique (J22 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Santiago ARATA PERRONE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 62^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Santiago ARATA PERRONE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 mai 2024.

M. Santiago ARATA PERRONE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Tanginoa Palu HALAIFONUA (STADE FRANÇAIS PARIS)

ASM Clermont Auvergne / Stade Français Paris (J22 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Tanginoa Palu HALAIFONUA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 26^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Tanginoa Palu HALAIFONUA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 mai 2024.

M. Tanginoa Palu HALAIFONUA est suspendu dans l'attente de cette audience.

Sacha LOTRIAN (USA PERPIGNAN)

Montpellier Hérault Rugby / USA Perpignan (J22 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Sacha LOTRIAN pour une action ayant eu lieu à la 48^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Sacha LOTRIAN est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 7 mai 2024.

M. Sacha LOTRIAN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

ROUEN NORMANDIE RUGBY

US Dax / Rouen Normandie Rugby (J27 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A la suite de ports d'équipements complémentaires non-conformes relevés par le Représentant Fédéral lors de la rencontre susvisée, le Rouen Normandie Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mai 2024.

UNION BORDEAUX-BEGLES

Union Bordeaux-Bègles / ASM Clermont Auvergne (J21 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A la suite de ports d'équipements complémentaires non-conformes relevés par le Représentant Fédéral lors de la rencontre susvisée, l'Union Bordeaux-Bègles est convoquée devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mai 2024.

STADE FRANCAIS PARIS

Stade Français Paris / Aviron Bayonnais Rugby Pro (J21 TOP 14)

[Rapport des officiels de match](#)

A la suite de ports d'équipements complémentaires non-conformes relevés par le Représentant Fédéral lors de la rencontre susvisée, le Stade Français Paris est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mai 2024.

Frederic URRUTY (STADE MONTOIS RUGBY)

Stade Montois Rugby / US Dax (J28 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre susvisée, les officiels de match, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Frederic URRUTY, Entraîneur du Stade Montois Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Frederic URRUTY et le club du Stade Montois Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mai 2024.

M. Frederic URRUTY n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

STADE MONTOIS RUGBY

Stade Montois Rugby / US Dax (J28 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A la suite d'incidents lors de la rencontre susvisée, le Stade Montois Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mai 2024.



AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Aviron Bayonnais Rugby Pro / Union Bordeaux-Bègles (J22 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A la suite d'incidents lors de la rencontre susvisée, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mai 2024.

AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO / UNION BORDEAUX-BEGLES (J22 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, le représentant fédéral désigné lors de cette rencontre, a signalé dans son rapport d'après match, qu'un incident avait eu lieu entre un dirigeant de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro et un membre du staff de l'Union Bordeaux-Bègles.

Le Président de la Commission de discipline et des règlements (LNR) a décidé, pour la mise en état de cette affaire, d'ouvrir une instruction.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

